



# FAIRE CROÎTRE, NOTRE, **PROSPÉRITÉ** UN PLAN STRATÉGIQUE

## Pour plus d'information:

Téléphone : (506) 453-2666

Télécopie : (506) 453-7170

Courrier électronique : AFA-APA@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/afa-apa

## Écrivez-nous à :

### Agriculture, Pêches et Aquaculture

C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Ou visitez un de nos points de service au Nouveau-Brunswick :

#### Fredericton

Bureau-chef du MAPA

850, chemin Lincoln

(506) 453-2666

#### Bathurst

1425, avenue King

(506) 547-2088

#### Bouctouche

26, rue Acadie

(506) 743-7222

#### Caraquet

22, boulevard St-Pierre Est

(506) 726-2400

#### Edmundston

36, rue Court

(506) 735-2060

#### Grand Sault

9969, Route 2

(506) 473-7755

#### Grand Manan

24, allée Cemetery

(506) 662-7026

#### Miramichi

1780, rue Water

(506) 778-6030

#### Moncton

381, promenade Killam

(506) 856-2277

#### Saint-Quentin

366, rue Canada, unité A

(506) 235-6050

#### Shippagan

100, rue de l'Aquarium

(506) 336-3013

#### St. George

107, chemin Mount Pleasant

(506) 755-4000

#### Sussex

701, rue Main

(506) 432-2150

#### Tracadie-Sheila

3518-1, Place Tracadie / rue Principale

(506) 394-4128

#### Wicklow

39, allée Barker

(506) 392-5199



# INTRODUCTION

**« Un Nouveau-Brunswick prospère, concurrentiel et compatissant – le meilleur endroit au Canada où vivre, travailler et élever une famille ».**

## **Vision, gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2001**

À titre de ministère responsable du secteur agroalimentaire de la province, qu'il s'agisse du développement des activités de première ligne en agriculture et en aquaculture, de l'amélioration de la pêche commerciale, ou de la deuxième ou troisième transformation des aliments, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture est appelé à jouer un rôle de premier plan dans les efforts du gouvernement pour réaliser sa vision du développement de la province.

Le plan stratégique du MAPA contient une description des moyens qu'entend prendre le Ministère pour orienter l'utilisation de ses ressources et réaliser les principaux objectifs selon les priorités établies. Pour élaborer son plan, le Ministère a pris en compte tous les facteurs actuels et futurs ayant une incidence sur les secteurs d'activité dont il a la responsabilité, y compris le large contexte économique, social et politique. Nous avons défini les tendances à l'échelle provinciale, nationale et internationale et examiné celles qui auraient un impact sur nos activités au cours des prochaines années. Notre démarche s'appuie également sur le Plan de prospérité du gouvernement du Nouveau-Brunswick (2002-2012) et le plan stratégique a été harmonisé pour en tenir compte.

Ce plan stratégique contient un énoncé de vision et de mission qui traduit la vocation globale du Ministère. Le mandat de notre organisation figure également dans le document. Les points et les objectifs stratégiques sont aussi énoncés et donneront au lecteur un aperçu de l'orientation que prend le Ministère pour promouvoir la croissance durable de l'agriculture, des pêches commerciales et de l'aquaculture.



## MOT DU MINISTRE

Je suis heureux de présenter le premier plan stratégique du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick. Ce document a été produit afin de présenter à notre organisation et à nos nombreux partenaires une vision claire de l'orientation stratégique à long terme du Ministère.

Les dernières années se sont avérées très positives pour le Ministère et les industries qu'il appuie, celles-ci ayant expédié pour plus de 2 milliards de dollars par année en aliments. Ces mêmes industries jouent aussi un rôle de premier plan dans les activités d'exportation de la province. Les exportations annuelles de produits agroalimentaires dépassent les 450 millions de dollars. Celles de poissons et fruits de mer se chiffrent à près de 800 millions de dollars. Les secteurs de l'agriculture, des pêches commerciales, de l'aquaculture et de la transformation des aliments du Nouveau-Brunswick génèrent maintenant plus de 29 000 emplois directs et indirects dans la province. Et grâce à la collaboration soutenue de tous les intervenants, nous nous attendons à une croissance de ces secteurs, et par ricochet du nombre d'emplois, au cours des années à venir.

Pour l'année 2004 et au-delà, je puis vous assurer de l'intention sans faille du Ministère à continuer d'investir dans le développement intégral de l'agriculture, de la pêche commerciale et de l'aquaculture, grâce à la prestation de programmes et de services qui feront la promotion du développement et de l'innovation et nous permettront de poursuivre notre stratégie d'accroissement de la production primaire et d'encouragement des projets de production à valeur ajoutée. Nous sommes toujours aussi résolument engagés sur la voie du développement durable et poursuivrons nos efforts ciblés en vue d'améliorer la disponibilité, l'exploitation et la gestion responsable de nos ressources naturelles, et de réduire les impacts possibles de l'agriculture, des pêches commerciales et des activités aquacoles sur l'environnement.

Nous croyons aux excellentes perspectives d'avenir de l'agriculture, des pêches commerciales et de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Nous continuerons de travailler de concert avec les partenaires de ces secteurs pour préserver cet avenir, non seulement pour la génération actuelle, mais aussi pour les générations futures. Nous envisageons avec beaucoup d'enthousiasme la collaboration avec tous les acteurs en vue de promouvoir la croissance durable des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture grâce à des partenariats innovateurs, à des politiques et des programmes ciblés qui garantiront une plus grande prospérité pour l'ensemble des citoyens du Nouveau-Brunswick.

Le Ministre,  
David Alward



# CADRE STRATÉGIQUE

## Énoncé de vision

« Une équipe ayant notre stratégie à coeur et étant reconnue à l'échelle nationale comme un moteur de la croissance et de l'innovation dans notre secteur, au mieux de la prospérité du Nouveau-Brunswick ».

## Énoncé de mission

« Promouvoir la croissance durable des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture au moyen de partenariats innovateurs ainsi que de politiques et de programmes ciblés afin d'engendrer une plus grande prospérité pour la population néo-brunswickoise ».

## Mandat

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture cherche à réaliser sa vision et sa mission par les moyens suivants :

- L'adoption d'une démarche de développement total en matière de production et de transformation alimentaires, du secteur primaire à la production à valeur ajoutée, dans le but d'améliorer la compétitivité et le développement durable du secteur.
- La gestion d'un cadre réglementaire efficace et transparent qui appuie le développement.
- La création de nouvelles perspectives économiques par la prestation de services spécialisés et des investissements névralgiques en recherche et développement et dans l'innovation en bioéconomie.
- Ses contributions à la réalisation d'un meilleur niveau de vie, du mieux-être et d'une qualité de vie améliorée pour tous les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick.



## Points stratégiques:

1. Développement de l'agriculture
2. Développement des pêches commerciales
3. Développement de l'aquaculture
4. Expansion du secteur de la transformation agroalimentaire et des produits de la mer
5. Développement d'un secteur de la bioéconomie au Nouveau-Brunswick
6. Gestion efficiente des ressources du Ministère

## POINTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

### 1. Développement de l'agriculture

- Améliorer la compétitivité globale des producteurs du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire :
  - a) *s'assurer que les organisations de producteurs se développent et continuent d'apporter une voix forte pour le secteur.*
  - b) *assurer l'accès et le transfert des meilleures technologies de production et de gestion;*
  - c) *soutenir l'élaboration et l'adoption de programmes de sécurité à la ferme de calibre international, comme l'exige le marché;*
  - d) *offrir aux entreprises agricoles des outils de gestion des risques afin de leur permettre de mieux contrer les risques inhérents à la production et à la commercialisation des produits agricoles;*
  - e) *assurer et préserver l'excellent état de santé du bétail et de la volaille élevés dans la province.*

- Faciliter et soutenir la croissance et le développement de secteurs de l'agriculture qui comportent des débouchés de marché manifestes pour des produits alimentaires frais et nouveaux, ou des produits non alimentaires (nourriture pour les animaux, semences et stock génétique).
- Promouvoir et soutenir l'innovation constante dans l'agriculture du Nouveau-Brunswick, de manière à permettre au secteur de devenir un chef de file dans l'adoption de nouvelles technologies, méthodes de production et pratiques de commercialisation.
- Élaborer et adopter des politiques, une législation et des programmes qui améliorent le caractère écologique du secteur agricole, et promouvoir l'adoption de pratiques agricoles qui améliorent et protègent les ressources du sol, de l'eau et de l'air.



## 2. Développement des pêches commerciales

- En coopération avec l'industrie et les partenaires gouvernementaux, assurer un accès continu aux ressources halieutiques de l'Atlantique, c'est-à-dire :
  - a) *s'assurer que les intérêts et les parts historiques du Nouveau-Brunswick dans les ressources halieutiques sont bien défendus;*
  - b) *soutenir les activités de recherche et développement et investir dans les activités connexes visant des espèces nouvelles et sous-utilisées;*
  - c) *établir les besoins de financement et d'expansion futurs de la flotte de pêche du Nouveau-Brunswick.*
- Promouvoir les activités qui contribuent à la pêche responsable, au développement durable et à l'amélioration de la ressource et des habitats.
- Promouvoir le développement d'organisations représentatives prospères.



## 3. Développement de l'aquaculture

- Encourager le développement durable et améliorer la compétitivité de l'élevage du poisson et des mollusques et crustacés du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire :
  - a) *garantir l'accès et le transfert des meilleures technologies de production et de gestion;*
  - b) *encourager une gestion saine de la santé du poisson dans les opérations aquacoles;*
  - c) *administrer un programme d'émission de baux et de permis qui facilite l'expansion coordonnée de l'industrie;*
  - d) *conférer aux activités de recherche et développement un rôle de premier plan, dans le but d'accroître la productivité et de développer de nouvelles espèces pour la production aquacole commerciale;*
  - e) *mener une recherche d'options pour le développement d'outils de gestion de risque.*
- Élaborer et adopter des politiques, une législation et des programmes qui améliorent et encouragent le développement d'une aquaculture durable, tenant compte des facteurs économiques, sociaux et environnementaux.



#### 4. Expansion du secteur de la transformation agroalimentaire et des produits de la mer

*En partenariat avec les autres agences gouvernementales :*

- Faciliter et soutenir la croissance et l'expansion du secteur de la transformation agroalimentaire et des produits de la mer, là où des débouchés existent, par la recherche d'investissements, l'établissement d'alliances stratégiques, et des mesures pour garantir la disponibilité de la masse critique de production voulue capable d'alimenter les projets de transformation.
- Améliorer la concurrence globale de notre secteur de transformation agroalimentaire et des produits de la mer, par la promotion du développement de systèmes d'assurance de salubrité et de qualité des aliments, l'accès aux nouvelles technologies, et le règlement conjoint, avec des organismes partenaires, des obstacles communs à la compétitivité du secteur (main-d'œuvre, gestion des déchets, formation, fiscalité, etc.).



- Promouvoir l'innovation constante dans la production et la commercialisation des produits agroalimentaires et de la mer, par le soutien offert à la mise au point de technologies, l'accès et le transfert technologiques, le but étant de garantir la compétitivité et des perspectives de croissance continues.

#### 5. Développement d'un secteur de la bioéconomie au Nouveau-Brunswick

- Assumer un rôle de premier plan dans l'établissement du secteur de la bioéconomie au Nouveau-Brunswick.
- En coopération avec des partenaires de l'industrie et du gouvernement, élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur la bioéconomie pour la province, laquelle traiterait de l'infrastructure en recherche et développement, des stratégies pour attirer les investissements, et des conditions propices à l'investissement.

#### 6. Gestion efficace des ressources du Ministère

- Créer un milieu qui procure un sentiment de soutien et de reconnaissance à nos employés.
- Offrir des services de direction, de gestion et de communication dans une perspective stratégique.
- Bien orienter l'utilisation des ressources humaines, financières, de gestion de l'information, et de la technologie du Ministère en fonction des priorités ministérielles.